

sous le contrôle du ministère des Finances la presque totalité des opérations de change tandis que la LIE étendait expressément le contrôle des changes aux entreprises étrangères présentes au Japon. De plus, la LIE accordait au ministère du Commerce international et de l'Industrie (MCII) ainsi qu'à d'autres organismes gouvernementaux un vaste éventail de pouvoirs vaguement définis. Ces organismes scrutaient et réglementaient les investissements proposés de façon à ce qu'ils contribuent à l'industrialisation et à l'orientation générale vers l'exportation. Même après la consolidation de sa position sur le marché des changes, au milieu des années 60, le Japon craignait toujours de perdre le contrôle sur son propre développement économique, ce qui a largement influencé la réglementation, jusque dans les années 70<sup>45</sup>.

Le Japon se distingue également par le type d'investissements étrangers directs qu'il a autorisés. En général, les multinationales américaines établissent des usines de production (dont elles sont principal actionnaire) pour vendre dans le pays hôte et sur les marchés d'autres pays par l'entremise de filiales dans lesquelles elles ont une participation majoritaire. Au Japon, cela a été rarement le cas. Les sociétés américaines ont souvent été obligées de constituer des filiales dans lesquelles elles étaient minoritaires. Certaines grandes sociétés des États-Unis comme IBM, ont eu beaucoup de difficulté à établir des installations de production au Japon. Le gouvernement américain a toléré cette situation en restant absent de la scène.

Pendant au moins une dizaine d'années après l'occupation, le Département d'État des États-Unis a continué à vouloir faire du Japon un rempart démocratique contre un éventuel empiètement communiste au sud de la Mer de Chine et dans la péninsule de Corée. Par conséquent, les États-Unis n'ont accordé que peu d'attention à la promotion du commerce et de l'investissement étrangers directs au Japon. Les initiatives économiques que le gouvernement américain a prises vis-à-vis du Japon visaient à garantir l'ouverture des marchés outre-mer aux exportateurs japonais et à assurer des conditions propices au développement économique et à l'autosuffisance du Japon<sup>46</sup>.

Au cours de la période de réglementation qui a suivi la guerre, les demandes d'investissement étranger ne recevaient jamais l'approbation automatique du gouvernement japonais. Le MCCI et les autres ministères - qui travaillaient avec la participation active des oligopoles du *keiretsu* japonais - étaient au centre de ce régime de réglementation. Généralement, le MCII insistait pour que l'acquisition technologique soit dissociée de la participation étrangère; ou, s'il n'était pas possible d'obtenir la technologie requise sans participation, il exigeait que la participation étrangère reste minoritaire ou que l'on constitue tout au plus des coentreprises à part égale plutôt que des filiales dont les intérêts étrangers auraient

---

<sup>45</sup> *Ibid.*, pages 46 et 47.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 56.